

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1794

26 septembre 2006

### SOMMAIRE

Aclée, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86089	Heyn 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86110
Aclée, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86092	Heyn 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86112
ADT-Center, S.à r.l., Bertrange . . . . .	86102	Howald Services S.A., Luxembourg . . . . .	86080
Alderamin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	86079	Immo Inter Finance S.A. . . . .	86087
Ardeco S.A.H. . . . .	86087	Immobilière de Abweiler S.A., Luxembourg . . . . .	86106
BRPTE, BRPTX et GRP, S.e.n.c., Luxembourg . . . . .	86093	Immobilière N. Arend, S.à r.l., Mersch . . . . .	86106
Centre Cyberentreprises Européen S.A., Bettembourg . . . . .	86094	Iryco S.A., Luxembourg . . . . .	86107
CFOLB Venture One S.A. . . . .	86080	Keynet S.A., Luxembourg . . . . .	86092
Chalet Au Gourmet, S.à r.l., Capellen . . . . .	86101	LUPB S.A. . . . .	86081
Citi Islamic Portfolios S.A., Bertrange . . . . .	86102	Lux Bellisario, S.à r.l., Ehlerange . . . . .	86093
Citi Islamic Portfolios S.A., Bertrange . . . . .	86105	LVHF Luxe S.A., Luxembourg . . . . .	86080
Datrex Systems Limited, S.à r.l. . . . .	86094	MF7, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86073
Dommel Investments S.A., Luxembourg . . . . .	86101	Mr. Goufy, S.à r.l., Niedercorn . . . . .	86102
Douglas & Bix S.A., Luxembourg . . . . .	86065	O.B.I.S. S.A. . . . .	86105
EGS Invest S.A., Luxembourg . . . . .	86101	Premier Racing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86107
Emerald First Layer «K» S.A., Luxembourg . . . . .	86081	Raskar S.A., Luxembourg . . . . .	86107
Energy and Technology, S.à r.l. . . . .	86073	Reddol B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86092
Erakis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	86087	Rila Sport Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86066
Eurplan S.A., Strassen . . . . .	86079	S.à r.l. Immobilière Carlo Fischbach, Luxembourg . . . . .	86102
Eurplan S.A., Strassen . . . . .	86079	Sogis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86066
Fiar S.A., Mersch . . . . .	86105	Soparec S.A., Strassen . . . . .	86088
Fiseco, S.à r.l., Mersch . . . . .	86106	Soparec S.A., Strassen . . . . .	86088
Gianicolo S.A. . . . .	86081	Varna City Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86066
HBI Magdeburg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86066	Vetrelli S.A., Luxembourg . . . . .	86106
HBI Reinbek, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86094	WD Luxis S.C.A., Luxembourg . . . . .	86088

### DOUGLAS & BIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 73.841.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04830, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOUGLAS & BIX S.A.

Signature

(077530.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**VARNA CITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 108.029.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises extraordinairement le 19 juin 2006*

L'Associé Unique de VARNA CITY INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:  
- de démettre de ses fonctions M. Alexey Vasiliev, demeurant au 24/2 Novocheryemushkinskaya, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT Ltd

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072396.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**RILA SPORT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 108.030.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises extraordinairement le 19 juin 2006*

L'Associé Unique de RILA SPORT INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:  
- de démettre de ses fonctions M. Alexey Vasiliev, demeurant au 24/2 Novocheryemushkinskaya, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT Ltd

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072400.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**SOGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 58.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10248, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour SOGIS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(077513.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**HBI MAGDEBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 118.269.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365;

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

#### **Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name HBI MAGDEBURG, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### **Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

#### **Art. 3. Object**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

#### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

#### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

#### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Chapter V.- Business Year**

**Art. 14. Business year**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Distribution right of shares**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## **Chapter VI.- Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution and liquidation**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## **Chapter VII.- Applicable law**

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l. ....	250 Shares
Total: two hundred and fifty Shares .....	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365;

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI MAGDEBURG, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Titre II.- Capital, Parts

#### Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre II.- Gérance

**Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

**Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## Titre IV.- Assemblée générale des associés

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

## Titre V.- Exercice social

### Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII.- Loi applicable

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. ....	250 Parts Sociales
<hr style="border: 0.5px solid black;"/>	
Total: deux cent cinquante Parts Sociales .....	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euro.

*Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2- Le siège social de la Société est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 47, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

*J. Elvinger.*

(084203.3/211/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**ENERGY AND TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 83.057.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 12 juillet 2001 entre:  
Société domiciliée: ENERGY AND TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, au capital de EUR 100.000,-, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 83.057

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 28 juin 2006.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03115. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073822.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**MF7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 118.097.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 108.981,

represented by Mr Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 17, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915,

on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, of real properties wherever they may be located.

The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name MF7, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of extreme urgency, the managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the person taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such manager participates at the meeting from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting pursuant to this provision and by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

#### *Subscription - Payment*

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS, S.à r.l., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (1,700.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:

##### *Managers A:*

- Mr Oliver Smith, manager, born in Skopje, Macédoine, on 4 March 1967, residing Recliffe Gardens, Flat D, 48, SW10 9MB, London, United Kingdom;
- Michael Philip Birch, born in Altringham, United Kingdom, on 2 April 1958, with professional address at Lych Gate, Littlewick Green, Maidenhead, SL6 3QU Berkshire, United Kingdom.

*Managers B:*

- Roeland Pels, lawyer, born in Hilversum, Holland, on 28 August 1949, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Patrice Gallasin, lawyer, born in Villers-Semeuse, France, on 9 December 1970, with professional address at 2, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Bart Zech, lawyer, born in Putten, Holland, on 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- 2) The address of the Company is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.981,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 17 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriété immobilières quelque soit le lieu où elles se situent.

La société a pour objet toutes les opérations (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: MF7, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers,

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas d'extrême urgence, les gérants peuvent participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent entendre et se parler, à condition que tous les gérants participent à la réunion du conseil de gérance d'un endroit situé dans le Grand-Duché de Luxembourg. La participation à la réunion par un des moyens susmentionnés équivaut à une participation en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS, S.à r.l., la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérants A:*

- Monsieur Oliver Smith, gérant, né à Skopje, Macédoine, le 4 mars 1967, demeurant à Recliffe Gardens, Flat D, 48, SW10 9MB, Londres, UK;
- Monsieur Michael Philip Birch, né à Altringham, Royaume-Uni, le 2 avril 1958, avec adresse professionnelle au Lych Gate, Littlewick Green, Maidenhead, SL6 3QU Berkshire, Royaume-Uni.

##### *Managers B:*

- Monsieur Roeland Pels, juriste, né à Hilversum, Pays-Bas, le 28 août 1949, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Patrice Gallasin, juriste, né à Villers-Semeuse, France, le 9 décembre 1970, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, juriste né à Putten, Pays-Bas, le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 72, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

G. Lecuit.

(080223.3/220/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

86079

**EURPLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 68.363.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2006*

*Résolution*

1. Nomination de la société ALPHA ACCOUNTING AG, ayant son siège social à FL-9494 Schaan, 10 Felbaweg, comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

*Pour MAYA INVEST LTD / Pour ALPHA ACCOUNTING AG / Pour PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED*  
M. Keersmaekers / L. Voet / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02571. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074046.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**EURPLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 68.363.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 juin 2006*

*Résolutions*

(1) Démission d'administrateur:

La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

(2) Nomination d'administrateur:

La société PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, ayant son siège à Republic of Mauritius, Port Louis, 5th Floor C&R Court, 49 Labourdonnais Street, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, sera nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

(3) Prolongation du mandat de commissaire aux comptes:

Le mandat de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. est arrivé à échéance en 2004.

A l'unanimité des votes, le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. est renouvelé rétroactivement à partir de l'année 2004, pour une période de six ans.

L. Voet / M. Cady / M. Keersmaekers

*Président / Secrétaire / Scrutatrice*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02564. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074046.4//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**ALDERAMIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 70.492.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2006*

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05719. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074454.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

---

**CFOLBV-1, CFOLB VENTURE ONE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 88.347.

Le siège de la société CFOLB VENTURE ONE S.A. (en abrégé CFOLBV-1), société anonyme de droit luxembourgeois, sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.347,

a été dénoncé avec effet au 11 juillet 2006 par son agent domiciliataire.

Pascale Loewen, Marc Muller et Denis Bour ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 11 juillet 2006.

Jean-Marc Faber a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADDOCK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074051.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**LVHF LUXE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 86.570.

Le siège de la société LVHF LUXE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.570,

a été dénoncé avec effet au 11 juillet 2006 par son agent domiciliataire.

Pascale Loewen, Marc Muller et Marion Muller ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 11 juillet 2006.

Jean-Marc Faber a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADDOCK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074052.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**HOWALD SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. ENERGUS S.A.).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R. C. Luxembourg B 21.791.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg le 5 mai 2006*

L'Assemblée réélit Administrateurs pour un an:

M. Gaston Schwertzer, M. Jacquot Schwertzer, M. Jean-Yves Colson.

Réélit commissaire pour un an:

FIDUPLAN, 87, allée Leopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale*

Le Conseil d'Administration réélit M. Gaston Schwertzer Président, nomme M. Jacquot Schwertzer Administrateur-délégué, nomme M. Jean-Yves Colson et M. Dominique Salvi Fondé de pouvoir et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué, sans limitation, ou par les signatures conjointes de deux Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent;

b) la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas EUR 15.000 (quinze mille euros) par la seule signature d'un Fondé de pouvoir;

c) les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

J. Schwartzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074510.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

86081

**LUPB S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 86.766.

Le siège de la société LUPB S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.766, a été dénoncé avec effet au 11 juillet 2006 par son agent domiciliataire.

Pascale Loewen, Marc Muller et Marion Muller ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 11 juillet 2006.

La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADDOCK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074054.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**GIANICOLO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 94.580.

Le siège de la société GIANICOLO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.580, a été dénoncé avec effet au 11 juillet 2006 par son agent domiciliataire.

Pascale Loewen, Marc Muller et Marion Muller ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 11 juillet 2006.

Jean-Marc Faber a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADDOCK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074059.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**EMERALD FIRST LAYER «K» S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 118.090.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eighteenth day of July.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. EMERALD MANAGEMENT LIMITED, with registered office at Hambro House, St. Julian Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 3AE;

2. SYDNEY NOMINEES LIMITED, with registered office at P.O. Box 3484, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; both here represented by Mr Gautier Rochez, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of two proxies given on July 17, 2006, which, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of EMERALD FIRST LAYER «K» S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR) to be divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2007. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, this parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1. EMERALD MANAGEMENT LIMITED, prenamed: three thousand ninety-nine shares. . . . .	3,099
2. SYDNEY NOMINEES LIMITED, prenamed: one share . . . . .	1
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
  - a) Mr Patrice Gallasin, Lawyer, born in Villers-Semeuse (France), on December 9, 1970, residing at rue du Cormier, F-57330 Entrange (France);
  - b) Mr Walter Hoogstraate, Lawyer, born in Rotterdam (The Netherlands), on June 21, 1947, residing in Turfmarkt 50, NL-2801 HB Gouda, Netherlands;
  - c) Mr Vincenzo Arnò, Lawyer, born in Luxembourg, on May 25, 1963, residing at 136, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered offices at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.477.

4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. EMERALD MANAGEMENT LIMITED, dont le siège est établi à Hambro House, St. Julian Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 3AE;

2. SYDNEY NOMINEES LIMITED, dont le siège est établi à P.O. Box 3484, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; toutes deux ici représentées par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations en date du 17 juillet 2006,

lesquelles, après signature ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EMERALD FIRST LAYER «K» S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) qui sera représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mai à 10 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les actions comme suit:

1. EMERALD MANAGEMENT LIMITED, préqualifiée: trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.099
2. SYDNEY NOMINEES LIMITED, préqualifiée: une action . . . . .	1
Total: trois mille cent actions. . . . .	3.100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100% de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - a) Monsieur Patrice Gallasin, Juriste, né à Villers-Semeuse (France) le 9 décembre 1970, demeurant à rue du Cormier, F-57330 Entringe (France);
  - b) Monsieur Walter Hoogstraate, Juriste, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 21 juin 1947, demeurant à Turfmarkt 50, NL-2801 HB Gouda, Netherlands;
  - c) Monsieur Vincenzo Arnò, Juriste, né à Luxembourg le 25 mai 1963, demeurant au 136, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 65.477.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 73, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

G. Lecuit.

(080212.3/220/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

86087

**ARDECO S.A.H., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 18.987.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juillet 2006 au siège social*

Il a été décidé:

- De reconduire les mandats d'administrateur de Madame Véronique Wauthier et de Messieurs Dominique Léonard et Didier Schönberger pour une période de 1 an.

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

- L'Assemblée décide de nommer pour une période de 1 an la société FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074317.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 31.321.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 juillet 2005 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

1. Suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Messieurs Serge Tabery et Didier Schönberger aux fonctions d'Administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Patrick Haller et Marcel Krier, démissionnaires.

Les mandats des nouveaux Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

2. Le Conseil d'Administration se compose comme suit: Madame Véronique Wauthier, Messieurs Serge Tabery et Didier Schönberger.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074365.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**ERAKIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 70.501.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2006*

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074487.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

86088

**SOPAREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.814.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2005*

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Joeri Steeman et Karl Louarn sont renouvelés pour une période de 6 ans.

- Monsieur Frédéric Monceau, demeurant 3, rue de Bettembourg à Frisange, est nommé au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc Boland dont le mandat est arrivé à échéance.

- Monsieur Pascoal da Silva, demeurant 25, route de Remich à Trintange, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de la société PARFININDUS, S.à r.l. dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Frédéric Monceau;
- Monsieur Joeri Steeman;
- Monsieur Karl Louarn.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal da Silva.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07468. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074515.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**SOPAREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.814.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(074506.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**WD LUXIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 117.662.

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Claude Medernach, Maître en droit, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de WD, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après «le Gérant»), Gérant de la société en commandite par actions WD LUXIS S.C.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2006, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Gérant, prise le 30 juin 2006; un extrait de la dite décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions WD LUXIS S.C.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quatorze mille cinq cents (14.500) Actions Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et par mille (1.000) Actions de Commandité sous forme nominative d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article six (6) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, et le Gérant a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article six des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, dans sa décision du 30 juin 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six (6) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de cent trente et un mille euros (131.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent soixante-deux mille euros (162.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante-cinq mille cinq cents (65.500) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires anciennes.

IV.- Que le Gérant a accepté la souscription des soixante-cinq mille cinq cents (65.500) Actions Ordinaires nouvelles par les actionnaires commanditaires actuels.

V.- Que les soixante-cinq mille cinq cents (65.500) Actions Ordinaires nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de cent trente et un mille euros (131.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article six (6) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le Société a un capital souscrit de cent soixante-deux mille euros (EUR 162.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) Actions Ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et par mille (1.000) Actions de Commandité (ci-après les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Medernach, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, vol. 154S, fol. 39, case 6. – Reçu 1.310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2006.

P. Bettingen.

(079525.3/202/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

#### **ACLEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 116.667.

In the year two thousand and six, on the third of July.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 169047,

hereby represented by Ms Elisabeth Guissart, attorney-at-law, residing in Arlon (Belgium),

by virtue of a proxy given on 30th of June 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

I. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ACLEE, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of 17 May 2006 of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have last been amended by a deed of 22 June 2006 of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The agenda is worded as follows:

#### Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of three hundred fifty-eight thousand Euro (EUR 358,000.-) so as to raise it from its current amount of four hundred sixty-five thousand two hundred fifty Euro (EUR 465,250.-), divided into three thousand seven hundred twenty-two (3,722) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to eight hundred twenty-three thousand two hundred fifty Euro (EUR 823,250.-), divided into six thousand five hundred eighty-six (6,586) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

2. To issue two thousand eight hundred sixty-four (2,864) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, prenamed, of two thousand eight hundred sixty-four (2,864) new shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, by a contribution in cash.

4. To allocate two thousand eight hundred sixty-four (2,864) newly issued shares to AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, prenamed, in consideration for its contribution in cash.

5. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions taken under item 1 to 4.

6. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred fifty-eight thousand Euro (EUR 358,000.-) so as to raise it from its current amount of four hundred sixty-five thousand two hundred fifty Euro (EUR 465,250.-), divided into three thousand seven hundred twenty-two (3,722) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to eight hundred twenty-three thousand two hundred fifty Euro (EUR 823,250.-), divided into six thousand five hundred eighty-six (6,586) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to issue two thousand eight hundred sixty-four (2,864) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

*Subscription - Payment*

There now appeared Ms Elisabeth Guissart, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, prenamed, to two thousand eight hundred sixty-four (2,864) new shares of the Company, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, and to make payment in full for such newly subscribed shares by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three hundred fifty-eight thousand Euro (EUR 358,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the subscription and payment of the newly issued shares and to allot the two thousand eight hundred sixty-four (2,864) newly issued shares of the Company to AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, prenamed.

*Third resolution*

As a result of the resolutions taken under item 1 to 4, the sole shareholder resolves to amend article 6, of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at eight hundred twenty-three thousand two hundred fifty Euro (EUR 823,250.-) divided into six thousand five hundred eighty-six (6,586) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the présent original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 169047,

ici représentée par Mademoiselle Elisabeth Guissart, avocat, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante déclare qu'elle est l'associée unique de ACLEE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Mersch en date du 17 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 22 juin 2006 par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-huit mille euros (EUR 358.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 465.250,-), divisé en trois mille sept cent vingt-deux (3.722) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant de huit cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 823.250,-), divisé en six mille cinq cent quatre-vingt-six (6.586) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

2. Emission de deux mille huit cent soixante-quatre (2.864) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'associé unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, précitée, de deux mille huit cent soixante-quatre (2.864) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, par un apport en espèces.

4. Attribution des deux mille huit cent soixante-quatre (2.864) nouvelles parts sociales émises à AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, précitée, en contrepartie d'un apport en espèces.

5. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises sous les points 1<sup>er</sup> à 4.

6. Divers.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-huit mille euros (EUR 358.000,-) de manière à le porter de quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 465.250,-), divisé en trois mille sept cent vingt-deux (3.722) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant de huit cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 823.250,-), divisé en six mille cinq cent quatre-vingt-six (6.586) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'émettre deux mille huit cent soixante-quatre (2.864) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'associé unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

*Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu Mademoiselle Elisabeth Guissart, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, précitée, à deux mille huit cent soixante-quatre (2.864) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites par un apport en espèces.

La comparante a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque nouvelle part sociale a été libérée entièrement en espèces et que la somme totale de trois cent cinquante-huit mille euros (EUR 358.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'associé unique, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer deux mille huit cent soixante-quatre (2.864) nouvelles parts sociales de la Société à AOF II (CAYMAN HOLDINGS) LTD, précitée.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions prises sous les points 1<sup>er</sup> à 4, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suivant:

«**Art. 6.** Le capital s'élève à huit cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 823.250,-) divisé en six mille cinq cent quatre-vingt-six (6.586) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Guissart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 45, case 1. – Reçu 3.580 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(079528.3/230/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**ACLEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 116.667.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 974 du 3 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

R. Thill

(079529.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**REDDOL B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,-**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.605.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 avril 2006*

- L'Associé unique accepte les démissions de Monsieur Jean Fell, expert comptable, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et de Monsieur André Wilwert, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de leur mandat de gérant de la société.

- L'Associé unique nomme en remplacement des gérants démissionnaires Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et Monsieur Mathieu Jetten, expert comptable, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la société.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074501.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

---

**KEYNET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 79.304.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 7 juin 2006*

Au Conseil d'Administration de KEYNET S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075132.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

---

**LUX BELLISARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare.

R. C. Luxembourg B 78.629.

En date du 29 mars 2006 ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

- Madame Mireille Koehl, demeurant 19, rue Annexe, F-57730 Holbach (France), cède à Monsieur Cosimo Bellisario les 62 parts sociales qu'elle détient de la société;

- Monsieur Pierre Leonard, demeurant 19, rue Annexe, F-57730 Holbach (France), cède à Monsieur Cosimo Bellisario les 62 parts sociales qu'il détient de la société;

- Monsieur Salvatore Carrubba, demeurant 49, rue Saint Avold, F-57890 Porcellette, cède à Monsieur Cosimo Bellisario les 62 parts sociales qu'il détient de la société.

Au terme de ces cessions de parts, la répartition du capital de la société LUX BELLISARIO, S.à r.l. est la suivante:

Monsieur Cosimo Bellisario, né le 30 septembre 1960 à Marange-Silvange, demeurant 18, rue du Printemps, F-57535 Marange-Silvange, détient les 496 parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société LUX BELLISARIO, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03359. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(074705.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**BRPTE, BRPTX ET GRP, S.e.n.c., Société en nom collectif.**
**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.552.

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 18 avril 2006 que le capital social de la Société a été divisé en quatre classes de parts d'intérêts par voie de la conversion de 400 parts d'intérêts déjà existantes en un nombre égal de parts d'intérêts de classe A, de parts d'intérêts de classe B, de parts d'intérêts de classe C et de parts d'intérêts de classe D, ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,25, et de définir les droits qui y sont attachés.

Afin de refléter ces modifications, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

«2.1 **Art.6. Capital de la Société.** Le capital social de la Société est établi à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 400 (quatre cents) parts d'intérêts ayant une valeur nominale de EUR 31,25 (trente et un euros vingt-cinq cents) chacune, divisées en 4 (quatre) classes différentes A, B, C et D de parts d'intérêts, représentant 100 (cent) parts d'intérêts chacune.

Chaque part d'intérêts donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes, (i) étant entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts d'intérêts de classe A suivront, après déduction du passif de la Société au pro rata des parts d'intérêts et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP INVESTMENTS, S.à r.l., (ii) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts d'intérêts de classe B suivront, après déduction du passif de la Société au pro rata des parts d'intérêts et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 1, S.à r.l., (iii) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts d'intérêts de classe C suivront, après déduction du passif de la Société au pro rata des parts d'intérêts et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 2, S.à r.l. et (iv) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts d'intérêts de classe D suivront, après déduction du passif de la Société au pro rata des parts d'intérêts et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 3, S.à r.l.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en vertu d'une résolution unanime de l'assemblée générale des associés.»

Par conséquent, la répartition des parts d'intérêts entre les associés de la Société est la suivante:

(1) BRPTX, S.à r.l.	
53,25 parts d'intérêts de classe A .....	53,25
53,25 parts d'intérêts de classe B .....	53,25
53,25 parts d'intérêts de classe C .....	53,25
53,25 parts d'intérêts de classe D .....	53,25
(2) BRP TE, S.à r.l.	
36,75 parts d'intérêts de classe A .....	36,75
36,75 parts d'intérêts de classe B .....	36,75
36,75 parts d'intérêts de classe C .....	36,75
36,75 parts d'intérêts de classe D .....	36,75

(3) GRP, S.à r.l.	
10 parts d'intérêts de classe A .....	10,00
10 parts d'intérêts de classe B .....	10,00
10 parts d'intérêts de classe C .....	10,00
10 parts d'intérêts de classe D .....	10,00
Total: 400 parts d'intérêts .....	400,00

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01091. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074707.3//56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**DATREX SYSTEMS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 66.922.

Nous vous prions de noter notre décision de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La société DATREX SYSTEMS LIMITED, S.à r.l. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et ce au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour FIDUCIAIRE FIDUFRANCE SCS ET Cie S.à r.l.

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074730.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**CENTRE CYBERENTREPRISES EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck.

R. C. Luxembourg B 74.914.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(077646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**HBI REINBEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 118.270.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365;

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name HBI REINBEK, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

### **Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

### **Art. 3. Object**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **Art. 5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III.- Management**

### **Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Chapter V.- Business Year**

**Art. 14. Business year**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution right of shares**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### Chapter VI.- Liquidation

##### Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

##### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l. ....	250 Shares
Total: two hundred and fifty Shares .....	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

##### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365;

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre Ier.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI REINBEK, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### **Art. 3. Objet**

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital, Parts**

#### **Art. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

**Titre II.- Gérance****Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

**Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

**Titre IV.- Assemblée générale des associés****Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution et liquidation**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. ....	250 Parts Sociales
<hr style="border: 0.5px solid black;"/>	
Total: deux cent cinquante Parts Sociales .....	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euro.

##### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2- Le siège social de la Société est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 50, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084204.3/211/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**EGS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.214.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(077576.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**CHALET AU GOURMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8310 Capellen, 61, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.815.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09506, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de juillet 2006.

Pour CHALET AU GOURMET, S.à r.l.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077595.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**DOMMEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 59.926.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006*

Au Conseil d'Administration de DOMMEL INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075147.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**MR. GOUFY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4513 Niedercorn, 82, route de Bascharage.  
R. C. Luxembourg B 50.924.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09505, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de juillet 2006.

*Pour MR. GOUFY, S.à r.l.*

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077596.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**ADT-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 105, rue de Mamer.  
R. C. Luxembourg B 88.139.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09504, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de juillet 2006.

*Pour ADT-CENTER, S.à r.l.*

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077597.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**S.à r.l. IMMOBILIERE CARLO FISCHBACH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 31.790.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de juillet 2006.

*Pour S.à r.l. IMMOBILIERE CARLO FISCHBACH*

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077598.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 60.953.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., with registered office in L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the R.C.S.L. under the number B 60.953, established by a deed of the undersigned notary, on October 6th, 1997, published in the Mémorial C, number 649 of November 20th, 1997 and the articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on December 2nd, 2003, published in the Mémorial C, number 65 of January 17th, 2004.

The meeting is presided by Mr Jean-Pierre Gomez, private employee, residing in Bertrange.

The chairman appointed as secretary Miss Laurence Kreicher, private employee, residing in Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Godelieve Beelen, private employee, residing in Bertrange.

The chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

II.- Convocations containing the agenda of the meeting have been sent by registered letter to the registered shareholders on July 6th, 2006, as has been proved to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, all the one hundred and seventy (170) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

a) Transfer of the registered office from L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht, and subsequent amendment of the first paragraph of Article 2 of the articles of incorporation.

b) Amendment of Article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

«The share capital is fixed at one hundred and seventy thousand US Dollars (USD 170,000.-), represented by one hundred and seventy (170) shares of a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) which are and will remain registered. However, the minimum capital shall never be less than one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) or its equivalent in foreign currency.»

c) Deletion of the first sentence of the second paragraph of Article 9 of the articles of incorporation.

d) Insertion of a new paragraph between the paragraphs seven and eight of Article 10 of the articles of incorporation to be read as follows:

«Any Director who is not physically present at the location of a meeting of the board of directors, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

e) Amendment of Article 22 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 22.** As of the 31st of March of each year the Board of Directors will draw up the balance sheet and the profit and loss statement of the Company.»

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

As a consequence, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

**Art. 2. (First paragraph).** «The registered office is located in Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg). Any change of the registered office shall be published in the «Mémorial C» by the Board of Directors.»

*Second resolution*

The meeting decides to amend the Article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

**Art. 5.** «The share capital is fixed at one hundred and seventy thousand US Dollars (170,000.- USD), represented by one hundred and seventy (170) shares of a par value of one thousand US Dollars (1,000.- USD), which are and will remain registered. However, the minimum capital shall never be less than one hundred and twenty-five thousand Euro (125,000.- EUR) or its equivalent in foreign currency.»

*Third resolution*

The meeting decides to delete the first sentence of the second paragraph of Article 9 of the articles of incorporation.

*Fourth resolution*

The meeting decides to insert a new paragraph between the paragraphs seven and eight of Article 10 of the articles of incorporation to be read as follows:

«Any Director who is not physically present at the location of a meeting of the board of directors, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend Article 22 of the articles of incorporation to be read as follows:

**Art. 22.** «As of the 31st of March of each year the Board of Directors will draw up the balance sheet and the profit and loss statement of the Company.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bertrange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.953,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 649 du 20 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 65 du 17 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Gomez, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Kreicher, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Godelieve Beelen, employée privée, demeurant à Bertrange.

Le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. La prédite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

II.- Des convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs le 6 juillet 2006, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent soixante-dix (170) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Transfert du siège social de L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

b) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille dollars US (170.000,- USD), représenté par cent soixante-dix (170) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, qui sont et resteront nominatives. Cependant, le capital minimum ne doit jamais être inférieur à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) ou une somme équivalente en devise étrangère.»

c) Suppression de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 9 des statuts.

d) Insertion d'un nouvel alinéa entre les alinéas sept et huit de l'article 10 des statuts ayant la teneur suivante:

«Tout administrateur qui n'est pas présent physiquement à la réunion, peut participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à tous les participants de s'entendre. Une telle participation équivaut une présence physique à la réunion.»

e) Modification de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 22.** Au trente et un mars de chaque année, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte pertes et profits.»

L'assemblée ayant délibéré sur l'ordre du jour, le président a soumis au vote de l'assemblée, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (Premier alinéa).** «Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). Tout changement du siège social sera publié dans le «Mémorial C», par le conseil d'administration.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille dollars US (170.000,- USD), représenté par cent soixante-dix (170) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, qui sont et resteront nominatives. Cependant, le capital minimum ne doit jamais être inférieur à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) ou une somme équivalente en devise étrangère.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la première phrase du deuxième alinéa de l'article 9 des statuts.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa entre les alinéas sept et huit de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Tout administrateur qui n'est pas présent physiquement à la réunion, peut participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à tous les participants de s'entendre. Une telle participation équivaut une présence physique à la réunion.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 22.** «Au trente et un mars de chaque année, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte pertes et profits.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire ayant exprimé le voeu de signer.

Signé: J.-P. Gomez, L. Kreicher, G. Beelen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 juillet 2006, vol. 435, fol. 73, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 juillet 2006.

A. Weber.

(079586.3/236/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 60.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(079588.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**FIAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 54.637.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09422, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2006.

Pour FIAR S.A.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077606.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**O.B.I.S. S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 83.809.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 1<sup>er</sup> juin 2006, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme O.B.I.S S.A. à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P DIRECTION

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 1<sup>er</sup> juin 2006, que Monsieur Jean-Marie Detourbet démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme O.B.I.S S.A.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

J.-M. Detourbet.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 1<sup>er</sup> juin 2006, que Madame Brigitte Siret démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme O.B.I.S S.A.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

B. Siret.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 1<sup>er</sup> juin 2006, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme O.B.I.S S.A.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074928.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

---

**FISECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 29.647.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2006.

*Pour FISECO, S.à r.l.*

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077607.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**IMMOBILIERE DE ABWEILER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.600.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2006.

*Pour IMMOBILIERE DE ABWEILER S.A.*

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077608.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**IMMOBILIERE N. AREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 29.581.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de juin 2006.

*Pour IMMOBILIERE N. AREND, S.à r.l.*

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077609.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**VETRELLI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.  
R. C. Luxembourg B 49.987.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 14 juillet 2006 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société:

\* Maître Charles Duro, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

\* Maître Marianne Goebel, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

\* Maître Lydie Lorang, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

\* La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077934.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**RASKAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 105.109.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

(077641.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**PREMIER RACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 100.173.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(077644.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**IRYCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 118.045.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., avec siège social à Milan (Italie), via Tommaso Grossi, 5, de nationalité italienne, dont le capital social est de EUR 1.032.000,-, constituée à Milan, le 14 octobre 1986, code fiscal et numéro d'inscription au Registre des Entreprises de Milan 08503890157, société fiduciaire de droit italien assujettie à l'activité de direction et de coordination de son actionnaire unique SANPAOLO IMI S.p.A. et appartenant au groupe bancaire SANPAOLO IMI (inscrit à «l'Albo gruppi bancari» au n° 1025.6), autorisée à exercer l'activité fiduciaire au sens de la Loi du 23 novembre 1939 n° 1966, du décret du 22 avril 1940 n° 531 et des modifications successives, qui intervient lors du présent acte en sa qualité de société fiduciaire,

ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Monsieur Enrico Boni, industriel, demeurant à I-20122 Milan (Italie), Corso di Porta Romana, 54, ici représenté par Monsieur Salvatore Desiderio, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants représentés comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de IRYCO S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq millions trente et un mille euros (EUR 5.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de novembre à 17 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., précitée. ....	2.945 actions
2. Monsieur Enrico Boni, précité .....	155 actions
Total .....	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

b) Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompeï (I), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

c) Monsieur Enrico Boni, industriel, né le 1<sup>er</sup> mars 1942 à Milan (Italie), demeurant à I-20122 Milan (Italie), Corso di Porta Romana, 54.

3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Enrico Boni, prénommé.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, R.C.S. Luxembourg B 79.262.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 83, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2006.

P. Bettingen.

(079811.3/202/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**HEYN 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 114.473.

In the year two thousand and six, on the fourth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada registered under the registration no. LP # 10191716, acting through its general partner KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada registered under the registration no. LP # 10188449, acting through its general partner KKR MILLENNIUM LIMITED, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 121181(KKR M), represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 June, as sole member of HEYN 1, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated on 13th January 2006 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial the 18th May 2006, requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Re-composition of the issued share capital of the Company by (i) the cancellation of all five hundred (500) shares in issue for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and (ii) increase of the issued share capital of the Company to seventeen thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 17,225) by the issue of six hundred and eighty-nine (689) shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) and a total subscription price of seventeen thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 17,225) against a contribution in kind respectively (a) by the sole member, KKR M, consisting of a receivable of an amount of eleven thousand two hundred Euro (EUR 11,200) held by KKR M and payable by the Company and (b) a contribution in kind by KKR PARTNER (INTERNATIONAL), Limited Partnership, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #7762867 and acting through its general partner KKR 1996 OVERSEAS, LIMITED, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 78342 8 (KKR P), consisting of a receivable of an amount of six thousand and twenty-five Euro (EUR 6,025) (together, the «Contribution in Kind») pursuant to certain short term loan agreements, subscription to and payment of the new shares to be issued within the capital increase of the Company by KKR M and KKR P by the transfer of the Contribution in Kind to the Company; approval of the value of the Contribution in Kind at seventeen thousand two hundred twenty and five Euro (EUR 17,225), and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Thereafter the following resolution was passed:

*Sole resolution*

It is resolved to re-compose the share capital of the Company by reducing the issued share capital amounting twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) by the cancellation of all five hundred (500) Shares in issue in the Company for a value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). The sole shareholder noted that as a result thereof an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is payable to the sole holder of the shares so cancelled.

It is concomitantly resolved to increase the issued share capital of the Company to seventeen thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 17,225) by the issue of six hundred eighty-nine (689) Shares, each such Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) against the contribution in kind by KKR M and KKR P of their respective receivable under certain short term loans of an aggregate amount of seventeen thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR

17,225) payable by the Company. KKR M hereby subscribes to four hundred and forty-eight (448) new shares issued and KKR P subscribes to two hundred and forty-one (241) new shares issued within the capital increase of the Company against the Contribution in Kind.

The sole shareholder noted and approved the conclusion of the valuation report by the board of managers of the Company dated 4th July, 2006, which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«The Board of Managers believes that the value of the aggregate contribution in kind being two non interest bearing receivable amounts to 17,225 EUR.»

Proof of the Contribution in Kind and the full payment of the shares has been shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 17,225) represented by six hundred eighty-nine (689) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each».

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, un limited partnership existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP # 10191716, agissant par son general partner KKR ASSOCIATS MILLENIUM (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP # 10191716, agissant par son general partner KKR MILLENIUM LIMITED, un limited company existant sous les lois des Cayman Islands, avec siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et enregistré sous le numéro 121181 (KKR M),

représenté par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 juin 2006, seul associé de HEYN 1, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 61, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 13 janvier 2006 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial le 18 mai 2006, prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des cinq cents (500) parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels une résolution est prise sont les suivants:

Réaménagement du capital émis par la Société par (i) l'annulation de la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et (ii) augmentation du capital émis par la Société à un montant de dix-sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 17.225) par l'émission de six cent quatre-vingt-neuf (689) parts sociales chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et un prix total de souscription de dix-sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 17.225) contre un apport en nature fait respectivement (a) par le seul associé, KKR M, consistant en une créance d'un montant de onze mille deux cents euros (EUR 11.200) détenue par KKR M et dû par la Société et (b) un apport en nature par KKR PARTNER (INTERNATIONAL), Limited Partnership, une partnership existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistrée sous le numéro no. LP #7762867 et agissant au travers de son general partner, KKR 1996 OVERSEAS, LIMITED, une limited company existant sous les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro no. 78342 8 (KKR) consistant en une créance d'un montant de six mille vingt-cinq euros (EUR 6.025) (ensemble «l'Apport en Nature») en vertu d'un contrat de prêt à court terme, souscription et paiement des nouvelles parts sociales à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société par KKR M et KKR P par le transfert de l'Apport en Nature à la Société; approbation de la valeur de l'Apport en Nature pour un montant de dix-sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 17.225) et modification consécutive de l'article 5 des statuts sociaux.

Les décisions prises par l'associé unique sont telles que suit:  
Si après la résolution suivante fut prise:

*Résolution unique*

Il est résolu de réaménager le capital émis par la Société par la réduction du capital s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) via l'annulation de la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500). L'associé unique note qu'en conséquence un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est payable au détenteur unique des parts sociales ainsi annulées.

Il est concomitamment décidé d'augmenter le capital émis par la Société à un montant de dix-sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 17.225) par l'émission de six cent quatre-vingt-neuf (689) parts sociales chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et un prix total de souscription de dix-sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 17.225) contre un apport en nature fait par KKR M et KKR P, consistant en l'apport de leur créance respective sous certains contrats de prêt à court terme d'un montant global de dix-sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 17.225) dû par la Société. KKR M souscrit quatre cent quarante-huit (448) nouvelles parts sociales et KKR P souscrit deux cent quarante et un (241) nouvelles parts sociales à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital contre le transfert de l'Apport en Nature à la Société.

L'associé unique note et approuve les conclusions du rapport d'évaluation rédigé par le conseil de gérance de la Société daté 4 juillet 2006, ce rapport d'évaluation sera annexé afin d'être enregistré avec le présent acte. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Le Conseil de Gérance est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature consistant en une créance sans intérêt est d'un montant de EUR 17.225.»

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été soumise au notaire instrumentant.

Il est décidé consécutivement de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 17.225) divisé en six cent quatre-vingt-neuf (689) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et mises à sa charge en raison de son augmentation de capital son évaluées à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 43, case 4. – Reçu 172,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger.

(079646.3/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**HEYN 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 114.473.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43307 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

J. Elvinger.

(079648.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.